

Compte-rendu du Conseil municipal
du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAÏLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents excusés : M. Jean-Pierre LE POUËZARD, Mme Séverine LE JEUNE, Mme Florence LE CORFF-BROWN, M. Alain HIVERT, Mme Sabrina GUILLEMET, M. Yann LE BRETON, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT

Pouvoirs : M. Jean-Pierre LE POUËZARD à Mme Marie-Annick THEBAUD, Mme Séverine LE JEUNE à M. Guénaël ROBIN, Mme Florence LE CORFF-BROWN à Mme Delphine GUILLO, M. Alain HIVERT à M. Christophe DANO, Mme Sabrina GUILLEMET à M. Eric NOUAÏLE

Date de convocation : 3 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HAYS

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations au Maire – Décisions prises
2. Attribution du marché désamiantage salle de sports de la Métairie
3. Décision modificative
4. Questions diverses

1. Délégation au Maire – Décisions prises

Sans objet

2. Attribution du marché désamiantage salle de sports de la Métairie

N° 2025 05 01

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre du marché désamiantage de la salle des sports de la Métairie.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Jean Brevelay		Rénovation de la salle multisports "La Métairie"	Nombre offres	3		
Procédure adaptée Rapport d'analyse des offres du 19 mai 2025 - complété le 2 juin 2025 (Désamiantage relancé)			Devis Mini	61 429,47		
			Moy devis	82 268,82		
			Devis Maxi	104 390,00		
TABLEAU D'OUVERTURE DES PLIS (Hors variantes)			Montants ouverture des plis			
Lot	Désignations	Entreprises	HT	TVA	TTC	Estimation HT
1	DESAMIANTEGE (Lot relancé)					65 000,00
		TNS DEPOLLUTION - Laillé	61 429,47	12 285,89	73 715,36	
		DBS - Tréfléan	80 990,00	16 198,00	97 188,00	
		SOVEAMIAN - Noyal sur Vilaine	104 390,00	20 878,00	125 268,00	
1	DESAMIANTEGE (Lot relancé)	TNS DEPOLLUTION - Laillé	61 429,47	12 285,89	73 715,36	65 000,00
TOTAL GENERAL			61 429,47	12 285,89	73 715,36	65 000,00

Considérant que l'offre TNS dépollution est incomplète, cette proposition est exclue du marché.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante, DBS de Tréfléan.

Votants : 20
Adopté à l'unanimité

3. Décision modificative

N° 2025 0502

Monsieur le Maire rappelle la décision modificative prise lors de la séance du 19 mai 2025. Il convient de reprendre cette décision modificative.

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	104 921,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 347,57 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	104 921,70 €	0,00 €	0,00 €	4 347,57 €
D-231-226 : SALLE DE GYMNASTIQUE	0,00 €	109 269,27 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	109 269,27 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	104 921,70 €	109 269,27 €	0,00 €	4 347,57 €
Total Général		4 347,57 €		4 347,57 €

Les membres du Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Adoptent ces virements de crédits ;
- Autorisent Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Votants : 20
Adopté à l'unanimité

4. Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

Le maire,



La secrétaire de séance,

